

Toulouse, le 15 mai 2017

Suite à un bilan intermédiaire de l'activité TIPE et des nouvelles modalités mises en place pour l'épreuve 2017, nous avons décidé de préciser le rôle de chaque document à déposer en ligne pour la date du 13 Juin.

Objectif du rapport : *Restitution du déroulé opérationnel du TIPE*

Le candidat repositionnera son travail par rapport aux problématiques et objectifs initialement envisagés dans le MCOT. Il précisera de façon claire et synthétique le travail effectivement réalisé et explicitant les raisons d'un éventuel changement.

Les idées et la méthodologie seront au cœur de l'évaluation. Par conséquent la présentation ne sera pas prise en compte dans l'évaluation du rapport. Comme précisé dans les consignes initiales le volume de ce document ne pourra dépasser 1000 mots mais il nous apparaît que l'équivalent d'une page de texte suffise à correctement présenter les attendus relatifs au rapport.

Objectif de la présentation orale : *Restitution à caractère scientifique du travail de l'année du candidat.*

Dans le cas d'un travail de groupe, cette présentation pourra s'ancre sur le travail collectif mais le candidat s'attachera à mettre en avant sa contribution personnelle.

Rappel.

Date limite de remise sur le site SCEI (rapport et support de présentation orale) : **13 juin 2017 à 17h**. La taille maximale pour chaque document est : rapport 5 Mo, présentation 5 Mo

Xavier Carbonneau

Directeur de l'Épreuve Commune TIPE

